

Arrêté n° 12655 MAE du 21 novembre 2019 portant désignation des membres et des secrétaires du comité médical de la fonction publique de la Polynésie française

Paru in extenso au journal officiel n°95 N du 26/11/2019 à la page 22064 dans la partie Ministère de la modernisation de l'administration

Version en vigueur au 31/05/2022

Le ministre de la modernisation de l'administration, en charge de l'énergie et du numérique,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu l'arrêté n° 656 PR du 23 mai 2018 modifié relatif aux attributions du ministre de la modernisation de l'administration, en charge de l'énergie et du numérique ;
Vu la délibération n° 95-220 AT du 14 décembre 1995 modifiée relative aux congés, à l'organisation du comité médical et aux conditions d'aptitude physique des fonctionnaires ;
Vu le courrier n° 1752 MSP du 15 novembre 2019 du ministère de la santé et de la prévention, en charge de la protection sociale généralisée,

Arrête :

Article 1er *Rédaction issue de Arrêté n° 5328 MEA du 25 mai 2022*

En application de l'article 18 de la délibération n° 95-220 AT du 14 décembre 1995 modifiée précitée, les membres du comité médical de la fonction publique de la Polynésie française sont désignés pour une durée de trois (3) ans à compter de la publication du présent arrêté au Journal officiel de la Polynésie française, ainsi qu'il suit :

1° Membres titulaires :

- M. Jérôme Debacre, président ;
- Mme Véronique Turgeon, vice-présidente ;
- M. Sébastien Ott, médecin conseil de la Caisse de prévoyance sociale ;
- M. Pierre André Cazaubiel, médecin du service de médecine professionnelle et préventive.

2° Membres suppléants :

- Mme Johanna Chansin, suppléante de M. Jérôme Debacre, président ;
- Mme Marania Penanhoat, suppléante de Mme Véronique Turgeon, vice-présidente ;
- M. Vatea Piehi, suppléant de M. Sébastien Ott, médecin conseil de la Caisse de prévoyance sociale ;
- Mme Marie Hillion, suppléante de M. Pierre-André Cazaubiel, médecin du service de médecine professionnelle et préventive.

3° Secrétariat :

Les missions du secrétariat du comité médical sont d'assurer :

- la préparation des dossiers transmis par le ministère en charge de la fonction publique ;
- la planification et la participation aux réunions du comité médical ;
- ainsi que la rédaction et la transmission des avis donnés en séance.

Le secrétariat du comité médical est assuré par Mme Heitiare Alida Teraiarue épouse Heiata, rédacteur au secrétariat de la direction centrale de la direction de la santé. En cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, il sera assuré par M. Vehiatua Teddy Ebbs, rédacteur au secrétariat de la direction centrale de la direction de la santé.

Art. 2

L'arrêté n° 6570 MTF du 4 août 2016 modifié portant désignation des membres et des secrétaires du comité médical de la fonction publique de la Polynésie française est abrogé.

Art. 3

Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 21 novembre 2019.
Priscille Tea FROGIER.

Voir toutes les modifications dans le temps :

- [Arrêté n° 12655 MAE du 21 novembre 2019](#), JOPF n° 95 N du 26/11/2019 à la page 22064
- [Arrêté n° 4328 MAE du 9 avril 2020](#), JOPF n° 31 N du 17/04/2020 à la page 5673
- [Arrêté n° 8855 MEA du 13 août 2021](#), JOPF n° 67 N du 20/08/2021 à la page 19314
- [Arrêté n° 5328 MEA du 25 mai 2022](#), JOPF n° 43 N du 31/05/2022 à la page 11725